

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** SOUDURE A FROID – Composant B
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
non déterminé
 - **Emploi de la substance / de la préparation :**
Durcisseur Agents de réticulation époxy
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
A.Förster & Co.KG
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Phone: +49 (0) 4122-3682; [e-mail: info@foerster-co.de](mailto:info@foerster-co.de)
 - **Service chargé des renseignements:** Phone: +49 (0) 4122-3682; [e-mail: info@foerster-co.de](mailto:info@foerster-co.de)
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage :**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

• **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

• **Mention d'avertissement : Danger**

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

triméthylhexane-1,6-diamine

• **Mentions de danger :**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers :**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 25513-64-8 EINECS: 247-063-2 Reg.nr.: 01-2119560598-25	triméthylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	10-<20%
CAS: 6192-52-5 EINECS: 203-180-0 Reg.nr.: 01-2119538811-39	toluène-4-sulfonique Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1,0-<3,0%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours :**

• **Remarques générales:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• EN CAS D'INHALATION:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS D'INGESTION :

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**• 5.1 Moyens d'extinction :****• Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers :**• Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2017

V - 2

Révision: 02.05.2017

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

- **6.4 Référence à d'autres rubriques :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée:** +15 °C - +25 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**
- **Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail.

• DNEL :	
25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine	
Oral Long-term exposure - systemic effects 0,05 mg/kg bw/day (general population)	
• PNEC :	
25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine	
PNEC aqua	0,0295 mg/l (freshwater) 0,00295 mg/l (marine water) 0,295 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	0,18 mg/kg (freshwater) 0,018 mg/kg (marine water)
PNEC STP	72 mg/l
PNEC soil	0,019 mg/kg

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.*
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.*
 - Conserver à part les vêtements de protection.*
 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.*
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*
 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.*
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*
 - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.*
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*
 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.*
- **Protection respiratoire:**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
 - Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.*
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
 - Filtre A/P2*
- **Protection des mains:**

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- **Matériau des gants :**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants :**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile - Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

- **Protection des yeux:**

**Lunettes de protection hermétiques**

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

Nom du produit: **SOUDURE A FROID – Composant B**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles • Indications générales • Aspect: 	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun-roux
Odeur:	Aminée
• valeur du pH à 20 °C:	11 (1:1 H2O)
<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'état Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé. 	
• Point d'éclair :	101 °C
• Température d'inflammation:	non déterminé
• Température de décomposition:	>200 °C
• Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Pression de vapeur à 20 °C:	< 4 Pa
• Densité à 20 °C:	2,51 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement soluble
• 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Polymérisation par dégagement de chaleur.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral ATE	2742,3 mg/kg (mix) (Méthode de calcul)
----------	--

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

Oral LD50	910 mg/kg (rat)
-----------	-----------------

6192-52-5 toluène-4-sulfonique

Oral LD50	2480 mg/kg (rat)
-----------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2017

V - 2

Révision: 02.05.2017

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque des lésions oculaires graves.

• **Toxicité subaiguë à chronique:**

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

Oral NOAEL 10 mg/kg (rat) (90d)

• **Sensibilisation :**

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

• **12.1 Toxicité :**

• **Toxicité aquatique:**

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

EC10	72 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>) (DIN38412, 17h)
EC50	31,5 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (DIN 38412, 24h)
	89 mg/l (<i>pseudomonas putida</i>) (DIN 38412 (17 h))
EC50/72h	29,5 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>)
LC50	174 mg/l (<i>leuciscus idus</i>) (DIN 38412, 48h)

• **12.2 Persistance et dégradabilité :**

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

Biodegradation 7 % (92/69/EWG Part C.4-A)

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

log Pow -0,3 (OECD 117)

• **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

• **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2017

V - 2

Révision: 02.05.2017

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

• **Catalogue européen des déchets**

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA 	<p>UN1760</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR • IMDG, IATA 	<p>1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (toluène-4-sulfonique, TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (toluene-4-sulphonic acid, TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA 	
<p>The image shows a diamond-shaped hazard label with a black background and white border. Inside the diamond, there is a white silhouette of a hand being corroded by a liquid dripping from a test tube. Below the silhouette, the number '8' is written in white.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette 	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	<p>III</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: • Segregation groups 	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels 	<p>5L 3 E</p>

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2017

V - 2

Révision: 02.05.2017

Nom du produit: SOUDURE A FROID – Composant B

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :** Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée. H317
Peut provoquer une allergie cutanée. H319
Provoque une sévère irritation des yeux. H335
Peut irriter les voies respiratoires.

• **n° 1272/2008**

Skin. Corr.1,H314
Skin. Sens.1,H317

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Classification selon le règlement (CE)

Méthode de classification

Méthode de calcul
Méthode de calcul